

Décision

Générale

colonial

Décision n° 955 PERSONNEL AUTOCHTONE

n° 955

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Lue permission de trente jours, à solde entière, est accordée au) maçon auxiliaire Saïd Nasser du service des travaux publics, pour en jouir à Dire-Daoua. La présente décision aura effet pour comp ter du 1° août 1946.